

PROGRAMME DE FORMATION

Conseiller funéraire et assimilé

Diplôme national du secteur funéraire — niveau 3 — 100 % à distance**La certification visée****Intitulé** — Conseiller funéraire et assimilé**Code RNCP** — 36840**Niveau** — Niveau 3 (CAP, BEP)**Certificateur** — Ministère de l'intérieur**Fin d'enregistrement** — 16 septembre 2027**Cadre réglementaire** — Décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 et arrêté du 30 avril 2012, modifiés par l'arrêté du 15 juillet 2025 (JO du 20 juillet 2025), applicable au 1er janvier 2026**Objectifs de la formation**

Cette formation prépare au métier de conseiller funéraire et à l'examen du diplôme national correspondant. Elle vise l'acquisition et la mobilisation, en situation professionnelle, des compétences attendues dans l'exercice du métier au sein d'une entreprise, d'une régie ou d'une association de pompes funèbres.

- Identifier le rôle, le périmètre d'intervention et les responsabilités du conseiller funéraire dans la filière funéraire.
- Accueillir, informer et accompagner les familles endeuillées en menant des entretiens de conseil avec tact et professionnalisme.
- Analyser les demandes des familles — religieuses, philosophiques, financières, organisationnelles — et proposer des prestations adaptées et conformes à la réglementation.
- Présenter l'offre de produits et de services funéraires, argumenter et formaliser les propositions commerciales dans le respect des obligations légales et de la transparence tarifaire.
- Organiser et coordonner l'ensemble des étapes des obsèques, y compris les relations avec les mairies, cimetières, crématoriums et représentants des cultes.
- Appliquer le cadre légal, réglementaire et déontologique du secteur : code général des collectivités territoriales, santé publique, dignité des défunts, secret professionnel, RGPD.
- Produire et contrôler les documents administratifs et commerciaux liés aux obsèques : autorisations, déclarations, devis, contrats, bons de commande, factures.
- Concevoir et animer une cérémonie funéraire dans le respect des rites et des règles de protocole.
- Contribuer à l'encadrement d'une équipe et à la qualité de la prise en charge des familles.

Public concerné et prérequis**Public**

- Adultes en reconversion vers les métiers du funéraire.
- Salariés d'une entreprise de pompes funèbres devant obtenir le diplôme pour exercer la fonction de conseiller funéraire.
- Demandeurs d'emploi visant un métier de contact à forte dimension humaine et réglementaire.
- Professionnels du funéraire souhaitant faire reconnaître une pratique déjà acquise.

Prérequis

- Aucun diplôme n'est exigé pour entrer en formation.

- Maîtriser le français écrit et oral : le métier repose sur l'entretien avec les familles et sur des écrits administratifs et commerciaux formalisés.
- Disposer d'un ordinateur, d'une webcam, d'un micro et d'une connexion internet permettant de suivre les visioconférences, ainsi que de compétences numériques de base.
- Pouvoir réaliser la formation pratique de 140 heures dans une entreprise, une régie ou une association de pompes funèbres habilitée : la structure d'accueil est recherchée par le stagiaire, avec l'appui de l'organisme.
- Un test de positionnement suivi d'un entretien d'individualisation est réalisé avant l'entrée en formation. Il ne conditionne pas l'admission.

Durée, rythme et modalités

Formation théorique — 140 heures

Formation pratique — 140 heures en entreprise habilitée

Durée totale — 280 heures

Modalité — 100 % à distance

Rythme — Progression libre, adaptée à la situation du stagiaire

Accompagnement — Une visioconférence hebdomadaire avec la formatrice référente

Effectif — Classes virtuelles limitées à 12 participants

Entrées — Plusieurs sessions par an ; dates communiquées à l'inscription

La durée de la formation pratique est fixée à 140 heures par l'article D. 2223-55-5 du code général des collectivités territoriales.

Contenu de la formation

La répartition des enseignements est celle de l'annexe 1 de l'arrêté du 30 avril 2012 modifié par l'arrêté du 15 juillet 2025. Chaque module alterne apports théoriques structurés, études de cas issues du terrain, exercices d'application guidés et mises en situation proches de la réalité professionnelle.

Module	Contenu	Heures
Connaissances administratives générales	L'organisation et le fonctionnement des institutions administratives Quel intervenant pour quelle situation : préfecture, maire, procureur	7 h
Hygiène, sécurité et ergonomie	Les équipements et les règles de protection Les gestes et les postures	7 h
Législation et réglementation funéraire	Les règles applicables aux opérations funéraires, y compris les contentieux liés à l'organisation des funérailles Information des familles, notion de service public, délais légaux, concessions et cimetières Notion de droit des familles : ayant qualité, ayant-droit, plus proche parent Règles applicables au transport de corps international	35 h
Psychologie et sociologie du deuil	Les grandes étapes du deuil Les deuils particuliers Savoir-être face aux proches endeuillés	14 h
Pratiques et rites funéraires	Les rites funéraires civils et religieux pour les principaux cultes pratiqués en France Les règles de protocole	14 h

Module	Contenu	Heures
Produits, services et conseil à la vente, et réglementation commerciale	La présentation des produits L'identification des besoins et des attentes des clients et des familles Rédaction d'avis d'obsèques Le droit de la consommation	42 h
Conception et animation d'une cérémonie	Les lieux et les équipements La prise de parole en public L'application des règles de protocole Techniques de rédaction	14 h
Encadrement d'une équipe	Les techniques de management Préparation à l'examen oral	7 h
Total de la formation théorique		140 h

Formation pratique en entreprise — 140 heures

La formation pratique consiste en un stage de 140 heures réalisé dans une entreprise, une régie ou une association de pompes funèbres habilitée selon la réglementation en vigueur. Elle est obligatoire pour se présenter à l'épreuve orale d'admission.

Elle fait l'objet d'une convention tripartite entre le stagiaire, la structure d'accueil et l'organisme de formation, et d'un livret de suivi renseigné par le tuteur. À l'issue de la période, le stagiaire rédige un rapport de stage d'une à trois pages, qui sert de support à l'épreuve orale.

Accompagné d'un professionnel habilité, le candidat doit obligatoirement participer à dix activités au minimum parmi les suivantes.

Activités à réaliser pendant la formation pratique

- Participer à l'organisation logistique d'une cérémonie de mise en bière
- Participer à la préparation d'une cérémonie funéraire
- Participer à une cérémonie funéraire
- Participer à la remise d'une urne funéraire aux proches d'un défunt ou à une dispersion des cendres
- Assister à une inhumation ou à une crémation
- Accueillir les proches d'un défunt dans le cadre de l'organisation d'obsèques
- Participer à un transport de corps avant ou après mise en bière
- Accueillir et prendre en charge des familles et présenter des produits dans le cadre d'un conseil ou d'une vente
- Participer à l'élaboration et à la présentation à une famille d'un devis d'obsèques
- Rédiger un avis ou faire-part d'obsèques ou de remerciements
- Participer à un entretien de vente de contrat de prévoyance funéraire
- Visiter les parties techniques d'une chambre funéraire ou d'un crématorium
- Assister aux travaux de cimetière des fossoyeurs ou marbriers : creusement de la fosse, ouverture d'un caveau, pose d'un monument

Modalités d'évaluation et de validation

Tout au long du parcours, des évaluations formatives — quiz, études de cas, travaux écrits, mises en situation — permettent de mesurer la progression et de préparer les épreuves.

L'examen du diplôme est organisé conformément à l'arrêté du 30 avril 2012 modifié par l'arrêté du 15 juillet 2025, applicable au 1er janvier 2026. Il se compose des trois temps suivants.

- Des épreuves écrites d'admissibilité. Le candidat qui se trouve dans l'impossibilité de se présenter à l'épreuve orale peut demander une attestation de validité de ses épreuves écrites, valable douze mois.
- La formation pratique de 140 heures, préalable obligatoire à l'épreuve orale, évaluée par le tuteur. Son évaluation compte pour 20 % de la note finale.
- Une épreuve orale d'admission, ouverte aux seuls candidats admissibles ayant réalisé leur formation pratique. Elle prend la forme d'un entretien individuel et s'appuie sur le rapport de stage rédigé par le candidat.

Moyens pédagogiques et techniques

- Plateforme de formation Moodle accessible 24 h/24, avec suivi d'avancement individualisé.
- Ressources pédagogiques : cours structurés, vidéos, fiches mémo téléchargeables.
- Activités interactives : quiz, études de cas, entraînements aux épreuves.
- Une visioconférence hebdomadaire avec la formatrice référente, conseillère funéraire diplômée et expérimentée.
- Correction humaine et individuelle de tous les travaux rendus, avec réponse aux questions sous 48 heures ouvrées.
- Grilles d'évaluation communiquées au stagiaire avant chaque épreuve.
- Livret de suivi de la formation pratique et modèle de rapport de stage fournis.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation se déroulant entièrement à distance, elle est par nature accessible aux personnes dont la mobilité est réduite. Notre référente handicap étudie chaque demande d'aménagement dans un délai de 5 jours ouvrés et peut être contactée directement à contact@progressacademy-formations.fr. Aménagements possibles : allongement des délais de rendu, supports accessibles aux lecteurs d'écran, sous-titrage et enregistrement des visioconférences, rendez-vous plus fréquents ou plus courts, adaptation du rythme du parcours. Nous accompagnons également la demande d'aménagement d'épreuves auprès du jury et de la préfecture, et l'identification d'une structure d'accueil adaptée pour la formation pratique. Nous travaillons en lien avec l'Agefiph et Cap Emploi lorsque la situation le nécessite.

Tarif, financement et délais d'accès

Tarif — 2 090 € net de taxes

TVA — Organisme non assujetti — article 261-4-4°a du CGI

Financements — CPF, OPCO, France Travail, Région, employeur, financement personnel

Facilités de paiement — Possibles, à convenir avant l'entrée en formation

Délai d'accès — Entrée possible sous 11 jours ouvrés après validation du financement, dans la limite des places disponibles

Frais d'examen — Inclus dans le tarif

Indicateurs de résultats

Taux de réussite à l'examen — 90 %

Taux de satisfaction — Communiqué à l'issue de la prochaine campagne d'enquête

Taux d'insertion et de poursuite — Communiqué dès que l'effectif suivi le permettra

Mise à jour des indicateurs — Annuelle

Réclamations et médiation de la consommation

Toute réclamation peut être adressée à l'organisme par courriel à contact@progressacademy-formations.fr ou par courrier au siège. Elle fait l'objet d'un accusé de réception sous 5 jours ouvrés et d'une réponse motivée sous 15 jours ouvrés. Conformément aux articles L. 612-1 et suivants du code de la consommation, le stagiaire ayant la qualité de consommateur peut, en cas de litige non résolu, recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. Les coordonnées du médiateur dont relève Progress Academy sont communiquées sur simple demande et figurent dans les conditions générales remises avant l'inscription.

PROGRESS ACADEMY — 4 rue du Docteur Courdouan, 83510 Lorgues — contact@progressacademy-formations.fr
Association loi 1901 — SIREN 923 603 211 — NDA 93 83 08426 83 — non assujettie à la TVA — Organisme certifié Qualiopi au titre des actions de formation.

Programme mis à jour le 6 septembre 2026. Version 2026.1. Document non contractuel susceptible d'évolution.